

Commune de CHARMÉ

Procès verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025

Présents : Monsieur Mickaël AUDOUIN, Madame Sabrina BECHIEAU, Monsieur Bernard BORNE, Madame Chantal MACHET, Madame Marilyne MELON, Monsieur Louis MOREAU, Monsieur Jean-Michel RABIOUX.

Absents excusés : Monsieur Benoit FRADIN (pouvoir donné à Monsieur Jean Michel RABIOUX), Madame Agnès BAUDRILLART (pouvoir donné à Madame Chantal MACHET), Monsieur William VENUTI (pouvoir donné à Monsieur Bernard BORNE).

Secrétaire de séance : Madame Marilyne MELON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h07.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 Janvier 2025 à l'unanimité des présents et représentés (10/10).

I. DELIBERATIONS

1. La Poste – Renouvellement de la convention de l'agence postale de Charmé :

La convention actuelle de notre agence Postale arrive à échéance le 14/07/2025. Monsieur le Maire indique que dans le cadre du Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste et l'AMF, une nouvelle convention a été négociée avec les modifications suivantes :

- Une durée de convention entre 1 et 9 ans sans tacite reconduction,
- Une accessibilité horaire, minimum de 12h par semaine,
- Une offre de service élargie pour répondre aux besoins des habitants : Proposition des services complémentaires (La Poste Mobile, tablette Ardoiz pour seniors, dispositif « Veiller sur mes parents,...)
- Une rémunération valorisant l'activité: indemnité forfaitaire garantie revalorisée annuellement en fonction de l'activité,
- Une formation à distance plus accessible,
- Un suivi annuel pour faire un bilan et identifier des actions à mettre en œuvre pour améliorer le service.

D'autre part, l'intérêt de notre collectivité pour espérer que ce service perdure est d'étoffer l'amplitude horaire du point d'accueil qui serait **à compter du 25 août 2025** :

- **du lundi au samedi de 9h à 12h**, excepté les jours fériés.
 - **du lundi au samedi de 9h à 12h**, excepté les jours fériés, pendant les congés de l'agent APC titulaire.
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de partenariat entre La Poste et la commune de Charmé, pour une durée de 9 ans, sans tacite reconduction et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2. Communauté de communes – FDAC 2025 : Signature de convention :

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec la CDC Cœur de Charente, pour le programme du FDAC 2025, pour la suite de la réfection d'une portion de la VC Route des Marais, Les Inchauds, à partir du fossé, à la cabane en brique du panneau d'affichage communal jusqu'à la rue de l'Écluse, pour un montant, avec une révision estimée à 2%, de 7 252,40€ HT soit 8 702,88€ TTC.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CDC Cœur de Charente pour le programme du FDAC 2025 pour un montant de 8 702,88€ TTC qui sera inscrit au prochain budget.

3. Adhésion à l'application mobile d'information « Panneau Pocket » :

Monsieur le Maire propose que la collectivité souscrive un abonnement à « Panneau Pocket », une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, intercommunalité, école, gendarmerie, etc ... dans une seule et unique application, gratuite pour les utilisateurs.

Nous pourrions commencer par un abonnement d'un an pour un prix de 180€.

Il convient de créer un compte et désigner un ou plusieurs administrateurs : administrateur principal, administrateur rédacteur, administrateur valideur.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 / 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Bilan recensement :

Un seul logement non enquêté. 229 adresses d'habitations. 238 logements.

170 résidences principales, 42 résidences secondaires, 26 logements vacants.

346 habitants + 2 personnes en maison de retraite qui devraient être pris en compte soit 348 habitants.

Quelques bâtiments non répertoriés en terme de «logement».

2. Agent M. J :

Non-renouvellement de son contrat à l'échéance du 1^{er} avril 2025. Attestation remise en mains propres. Solde des congés.

3. Pot de départ en retraite de Maryse :

Prévu le samedi 1^{er} mars à 16h30 à la salle des fêtes.

Carte cadeau mairie, contenu de la collecte déposée à la Poste, composition fleurie.

La décoration de la salle se fera le samedi 1^{er} mars à 11h00.

4. Repas des aînés du 23 mars 2025 :

Invitations réalisées, à distribuer par les élus.

Les menus seront réalisés par Marilyne et le plan de table sera organisé par Bernard, Chantal et Mickael.
La décoration de la salle se fera le samedi 22 mars à 11h00.

5. Base d'Adressage Locale (BAL) :

Les panneaux de noms des rues et des numéros à changer sont en attente de livraison.

Il sera ensuite aborder la finalisation du procédé avec l'ATD et l'information des habitants concernés.

6. Problème du pluvial au niveau de la RD 736 devant la mairie :

Expertise amiable du cabinet Stellan (Groupama) prévue le lundi 10 mars 2025 à 13h30 avec Madame et Monsieur LAMBERT, Topo 16 et l'ADA.

Devis travaux éventuels pour notre information (Ets Bernard TP).

7. Avenir de notre école :

Résumé de la consultation expresse du jeudi 20 février 2025 à 17h à Charmé à la demande du DASEN :

Étaient présents : l'IEN, le DASEN, Monsieur BASTIER, président de la CDC Val de Charente, Monsieur RAGONNAUD CDC, Madame X CDC, les maires et/ou adjoints : Monsieur BORNE, Monsieur AUDOUIN, Monsieur TERRASSIER, Monsieur COLIN, Madame MOREAU.

Une réflexion est à mener pour trouver une solution au maintien de notre école et à la future composition du RPI, et en mai, proposer un calendrier d'actions au DASEN.

Fermeture conditionnelle ? Les 5 classes sur 3 sites.

Si rien : fermeture d'une classe sur le RPI → 4 classes sur 2 sites.

Propositions prochaines du DASEN concernant la carte scolaire le 11 mars 2025, après consultation des maires des écoles de Val de Charente le 10 mars 2025.

Quel est l'avenir de notre école à long terme ?

- Baisse de la démographie.
- Volonté des habitants de scolariser leurs enfants dans le RPI pour aider à son maintien ?
- Nombre d'enfants de la commune scolarisables dans les années à venir ?
- L'avenir de notre école permet-il d'envisager des investissements nécessaires ?

8. Ancien terrain de moto-cross :

Demande de Monsieur DEEN Kenny de l'école MX 501 (Vouharte ; Les Gours) intéressé par l'utilisation du terrain.

Pas de suite favorable donnée.

Fin de la réunion à 21h55

Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal à 20h00, le mardi 25 mars 2025.

La secrétaire de séance :
Madame Marilyne MELON



Le Maire :
Monsieur Bernard BORNE



